

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

DIRECTION DES SERVICES DE SANTE

INSTRUCTION N° 04 DU 08 DECEMBRE 1998

DESTINATAIRES : MR LE D S P S DU G G ALGER

MRS LES DSP (TOUS)

« Pour exécution »

OBJET : A/S Des stages pratiques des élèves paramédicaux

Dans le cadre de la formation des élèves Para-Médicaux, des stages pratiques sont assurés au niveau des services de soins des structures de santé.

A cet effet je vous demande de bien vouloir inviter les directeurs des structures de santé, siège de formation pratique relevant de votre compétence territoriale de prendre toute mesure utile afin que cette formation soit assurée dans les meilleures conditions possibles (accueil, formation, circulation etc.....des élèves et des encadreurs).

J'attache beaucoup d'importance quant au respect et l'exécution de cette instruction que vous devez notifier aux structures sanitaires de votre wilaya, et de me faire part de toute difficulté rencontrée.

LE DIRECTEUR DES SERVICES DE SANTE